

# FRANCE > UK

## DOCUMENTATION REQUISE POUR TRAVERSER AVEC EUROTUNNEL

### Export UE (pour les autorités FR/UE) à compter du 01/01/21

### Import UK Import (pour les autorités UK) au 01/01/21 à compter du 01/01/22

<b>Références douanières</b>	<b>Codes-barres MRN Transit et/ou Codes-barres MRN EAD UE et/ou Code enveloppe unique de la DGDDI ou carnet TIR ou ATA (marchandises voyageant sous admission temporaire) ou Documents de secours (dans le cas où le système douanier français est hors service)</b>	<b>Un GMR unique <u>non obligatoire</u></b>	<b>Un GMR unique <u>Obligatoire</u></b>
<b>Références sanitaires</b> Requises pour les produits d'origine animale ou végétale	n/a	<b>Uniquement pour les marchandises voyageant sous le régime de Transit</b>	<b>Le GMR est obtenu par le système GVMS et regroupe toutes les références douanières, sanitaires et de sûreté et sécurité, obtenues par les différents systèmes de formalités (Transit, CHIEF, IPAFFS...)</b>
<b>Références Sûreté et Sécurité</b>	n/a à confirmer		
<b>Documents à avoir à bord</b> (autres que les références ci-dessus)	<b>TADs (Transit Accompanying Documents) pour les marchandises voyageant sous le régime du Transit</b>	<b>TADs (Transit Accompanying Documents) pour les marchandises voyageant sous le régime du Transit <i>Certificats sanitaires et phytosanitaires (à confirmer)</i></b>	

NB: les véhicules vides et le courrier postal doivent être déclarés à Eurotunnel (à l'avance ou sur place au Pit stop)

NB: Les véhicules vides et postaux doivent aussi avoir un GMR

# UK > FRANCE

## DOCUMENTATION REQUISE POUR TRAVERSER AVEC EUROTUNNEL

Export UK (pour les autorités UK)  
au 01/01/21 à compter du 01/01/22

Import UE (autorités FR/UE)  
à compter du 01/01/21

Références  
douanières

Un GMR unique  
non obligatoire

Un GMR unique  
Obligatoire

Codes-barres MRN Transit et/ou  
Codes-barres pré-décl. Import et/ou  
Code enveloppe unique de la DGDDI  
ou carnet TIR ou ATA (marchandises voyageant sous admission  
temporaire)  
ou Documents de secours (dans le cas où le système douanier  
français est hors service)

Références sanitaires  
Requises pour les produits  
d'origine animale ou végétale

Uniquement pour les  
marchandises voyageant  
sous le régime de  
Transit

Le GMR est obtenu par le système  
GVMS et regroupe toutes les  
références douanières, sanitaires  
et de sûreté et sécurité, obtenues  
par les différents systèmes de  
formalités (Transit, CHIEF,  
IPAFFS...)

Référence DSCE  
(seulement pour les pré-notifications Eurotunnel Border Pass –  
non requises au Pit stop)

Références Sûreté  
et Sécurité

Déclaration ENS / ICS  
(pas à déclarer à Eurotunnel)

Documents à bord  
(autres que les références ci-  
dessus)

TADs (Transit Accompanying Documents) pour les marchandises voyageant  
sous le régime du Transit  
*Certificats sanitaires et phytosanitaires (à confirmer)*

- TADs (Transit Accompanying Documents) pour les  
marchandises voyageant sous le régime du Transit  
- certificats sanitaires (si pas déjà déclarés dans Traces  
NT par le chargeur)

NB: Les véhicules vides et postaux doivent aussi avoir un GMR

NB : Les véhicules vides et postaux doivent être déclarés à Eurotunnel  
(à l'avance ou sur place au Pit stop)